

Formulaire de conformité RGPD - Syndic

Identité du responsable des données (DPO) :

Mr Jean-Marie Brodin – PDG de MAITECH – 145 rue du Bourg 64520 – GUICHE.

Identité et pouvoirs du Syndic :

- Le Syndic devra procurer à MAITECH, une copie du PV de l'Assemblée Générale l'ayant investi de sa mission, un élément d'identité, les coordonnées de la copropriété, ainsi que les coordonnées des membres du Conseil Syndical.
- Le Syndic devra aussi procurer à MAITECH une copie du PV d'AG contenant la résolution concernant l'utilisation d'un Extranet pour la gestion de la copropriété.

Définitions :

- **Extranet** : service WEB permettant aux membres d'un copropriété, d'accéder aux versions numériques des principaux documents de leur copropriété, par Internet (mode SaaS). Par extension, service WEB d'aide à la gestion d'une copropriété par un Syndic.
- **Données** : Toutes les informations nécessaires à la gestion d'une copropriété, ainsi qu'au fonctionnement de l'Extranet.
- **Utilisateur** : Membre de la copropriété, du Conseil Syndical, ou Syndic, utilisant les services de l'Extranet.
- **Client** : Syndic de la copropriété, désigné par la dernière Assemblée Générale de la copropriété.
- **Droits d'Accès** : Informations disponibles sur l'Extranet en lecture, écriture ou téléchargement, en fonction de la nature de l'Utilisateur, copropriétaire, membre du Conseil Syndical ou Syndic.

Finalité : Le Client consent au traitement des Données pour la finalité suivante :
finalités requises par la législation sur les fonctions des Syndics de copropriété.

Conservation : Les données sont conservées sur un serveur d'un **hébergeur français** (OVH) respectant lui aussi les RGPD.

Les données ne seront pas transférées à un tiers qui ne serait pas le Syndic.

Elles seront disponibles à tout moment, pour les Utilisateurs, en fonction de leurs Droits d'Accès.

Effacement : Elle seront effacées à la date demandée par le Syndic.

Droit à l'effacement (article 17) :

Le Syndic peut à tout moment demander à ce que les Données soient supprimées, et ne soient plus communiquées à personne. Pour cela il lui faut envoyer à Maitech un courriel contenant la requête d'effacement. Un courriel de confirmation sera alors envoyé à l'adresse électronique du Syndic. Ce courriel de confirmation contient une commande, qui permettra l'identification du Syndic. A partir de l'exécution de cette commande, la requête d'effacement des Données du Syndic sera prise en compte par Maitech, et il sera mis fin au service Extranet pour la copropriété concernée ainsi qu'au contrat entre le Syndic et MAITECH. Un courriel de confirmation d'effacement sera envoyé, contenant les Données effacées.

Le Syndic reconnaît avoir reçu et lu le présent document, et donné son consentement pour l'utilisation de ses Données aux fins indiquées ci-dessus.

Date :

Nom du Participant :

Adresse électronique :

Mention : lu et approuvé

Signature :